

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 31 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de l'unité africaine****Lettre datée du 21 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Gambie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document de l'Assemblée générale au titre du point 31 de l'ordre du jour la déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-sixième session ordinaire, tenue à Lomé du 10 au 12 juillet 2000 (voir annexe).

Le Représentant permanent de la Gambie,
Président du Groupe africain
pour le mois de juillet,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(*Signé*) Baboucarr-Blaise Ismaila **Jagne**

**Annexe à la lettre datée du 21 juillet 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Le 12 juillet 2000

1. **Nous**, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine, réunis à Lomé (Togo) du 10 au 12 juillet 2000 à l'occasion de la trente-sixième session ordinaire de notre Assemblée et de la sixième session ordinaire de la Communauté économique africaine, avons procédé à une analyse critique de la situation socioéconomique des 33 pays les moins avancés d'Afrique.

2. **NOUS CONSTATONS** avec inquiétude que la situation socioéconomique de ces pays a continué à se dégrader, et qu'elle s'est trouvée aggravée par la dette extérieure, l'insuffisance des équipements, des conflits dans certaines régions et des catastrophes naturelles telles que des cyclones, inondations et sécheresse dans d'autres, ce qui s'est traduit par la montée de la pauvreté. Malgré les ajustements structurels et les réorientations de la politique économique radicaux accomplis par nos pays, le nombre de pays qui, sur notre continent, se trouvent classés dans la catégorie des pays les moins avancés n'a pas diminué.

3. La communauté internationale, y compris les institutions faisant partie du système des Nations Unies, a manifesté son appui aux pays les moins avancés en prenant des initiatives spéciales en leur faveur. À ce propos, **NOUS NOUS FÉLICITONS** de la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui permettra à la communauté internationale d'aller au-delà des déclarations d'intention et des engagements généraux, et de se lancer dans des actions concrètes et réalistes visant à améliorer la situation socioéconomique des pays les moins avancés, en vue d'atteindre l'objectif convenu au niveau international qui est de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

4. **NOUS RÉAFFIRMONS**, dans le même temps, que le développement des pays africains les moins avancés incombe au premier chef à leurs gouvernements et à leurs populations. À ce sujet, **NOUS NOUS ENGAGEONS**, individuellement et collectivement, à soutenir les efforts de ces pays en appliquant des programmes destinés à favoriser la coopération économique régionale. **NOUS SOMMES CONVAINCUS** que c'est la seule voie à suivre pour que l'Afrique dans son ensemble trouve une place équitable dans l'économie mondiale.

5. Pour aider les pays les moins avancés à faire face aux graves difficultés qu'ils continuent de rencontrer, **NOUS LANÇONS** un appel à la communauté internationale afin qu'elle redouble d'efforts dans les domaines décisifs que sont l'annulation de la dette, l'apport de ressources, le renforcement des capacités et le développement des infrastructures en appliquant des programmes concrets élaborés en consultation et en coopération étroites avec nos organisations continentales et régionales.

6. Désireux de voir les pays les moins avancés participer véritablement à l'économie mondiale et conscients du caractère inéluctable de la mondialisation, **NOUS LANÇONS UN APPEL** à la troisième Conférence des Nations Unies sur les

pays les moins avancés afin qu'elle lance un programme destiné à accélérer la transformation de leur économie en mettant l'accent sur l'élargissement et la diversification de la production et des exportations. **NOUS NOUS FÉLICITONS** de la décision d'ouvrir plus largement les marchés aux produits des pays les moins avancés, mais nous sommes fermement convaincus que ces débouchés ne pourront être véritablement exploités qu'à partir du moment où les capacités de production et d'exportation nécessaires de ces pays auront été mises en place et renforcées.

7. S'agissant du problème de la dette des pays les moins avancés, **NOUS NOUS FÉLICITONS** de l'annonce concernant l'élargissement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et demandons à la communauté internationale d'y apporter les ressources nécessaires. Insistant sur le fait que la dette extérieure et son service représentent un fardeau insupportable pour notre continent et freinent nos efforts de développement, **NOUS DEMANDONS** aux pays et aux institutions financières multilatérales créanciers d'alléger véritablement la dette, notamment d'annuler celle de tous les pays les moins avancés, et d'accroître les flux de capitaux, en particulier au titre de l'aide publique au développement, pour atteindre l'objectif internationalement convenu, et les investissements étrangers directs. **NOUS** nous engageons, pour notre part, à utiliser ces fonds ainsi libérés pour le développement de nos sociétés en vue d'éliminer la pauvreté.

8. **NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT** d'apporter un appui sans réserve aux pays africains les moins avancés pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies et d'y assurer la participation effective de tous nos pays. **NOUS DEMANDONS** au Secrétaire général de l'OUA d'aider, en consultation et en coopération avec toutes les communautés économiques régionales, la CNUCED et d'autres organismes analogues des Nations Unies, les pays les moins avancés à préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et d'organiser à ce sujet une conférence ministérielle africaine qui sera chargée d'adopter une position commune pour l'Afrique.